

Voyez qui est propriétaire de ce dont nous parlons. C'est la Syncrude. Dans le livre de Larry Pratt intitulé «The Tar Sands» il donne les propriétaires de Syncrude. Cette pauvre société, l'Imperial Oil, en possède 31.25 p. 100. La Gulf, cette autre société «canadienne» en possède 16.75 p. 100. Cities Service, cette autre «petite» entreprise en possède 22 p. 100. Ottawa a pris 10 p. 100, l'Alberta 10 p. 100 et l'Ontario 5 p. 100. A la page 176 de son livre, Pratt écrit que les trois sociétés sont propriétaires à 70 p. 100, et ce qu'il est assez intéressant de noter, l'Imperial Oil a suffisamment d'actions pour l'emporter sur les trois gouvernements réunis. Ce fut un très mauvais marché, et c'est le contribuable qui en fait les frais.

Voici de quoi il s'agit en réalité dans le débat d'aujourd'hui. Si j'ai bien compris le ministre, le prix du pétrole est de \$14.75 le baril au Canada. Le cours international—le ministre me reprendra si j'ai tort—dépasse \$38 le baril. Cependant les sociétés parties à l'affaire, Syncrude et Suncor, devaient recevoir le prix mondial. Voilà ce qui était entendu avec elles.

Le ministre a invoqué la clause de force majeure, mais suivant ce qu'il nous dit aujourd'hui elles touchent encore dans les \$37 le baril. Qui fait l'appoint entre \$14.75 et \$37 le baril? Le contribuable. Ce soir à minuit il va payer 500 millions de plus environ, un demi-cent le litre de plus, ou deux cents et demi de plus le gallon.

Je regrette d'avoir à dire: «Nous vous l'avions bien dit». Ce n'est pas la façon de se faire aimer, mais Tommy Douglas quand il était critique pour les questions d'énergie...

Une voix: L'administrateur de Husky Oil?

M. Waddell: En 1974 Tommy Douglas a dit que le gouvernement n'avait pas à signer cet accord, qu'il y perdrait et que les prix monteraient en flèche, et voilà ce qui est arrivé.

M. Baker (Nepean-Carleton): Tommy Douglas est dans les huiles.

M. Waddell: En 1973 le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources jugeait qu'il y avait 30 milliards de barils de pétrole à extraire des sables bitumineux—les députés auraient intérêt à écouter ces chiffres—à \$6 le baril, que le coût se situerait à \$8.80 en 1981 au plus tard et qu'à \$6 le taux de rendement du capital après impôts serait de 20 p. 100 au prix de \$6 le baril. Dans un autre rapport publié en 1974, l'Institut C.D. Howe a recommandé que les prix canadiens soient amenés à ce niveau au cours des quatre ou cinq années à venir pour rendre rentables les sables bitumineux. A \$6 le baril. Les sociétés ont commandé des études et dit que cela était faux. Dans sa requête, Alsands a dit qu'il faudrait en réalité \$18 à \$20 le baril extrait des sables bitumineux. Imperial Oil dans sa requête de Cold Lake a dit qu'il fallait \$14.50 le baril. Et cela pour réaliser des bénéfices.

Ce ne sont pas des sociétés qui ont l'habitude de demander moins. En 1975, le groupe Foster Research dans une étude effectuée pour la province d'Alberta a conclu que Syncrude serait très rentable au prix de \$16.75 le baril. Nous lui versons \$37 le baril. Jolie subvention. Qui est-ce que nous subvention-

nons? Nous n'aidons pas le citoyen moyen qui a des problèmes et qui a besoin de subventions du gouvernement. En 1979, la société Suncor a accru ses profits de 187 p. 100.

M. McDermid: Par rapport à quoi?

M. Waddell: Par rapport à des profits déjà substantiels. J'obtiendrai les chiffres pour le député. Je ne les ai pas en main, mais je les lui communiquerai. Après les avoir vus, il ne pourra plus nier que les bénéfiques sont substantiels. Dans un rapport publié l'an dernier, on indique que les 500 plus grandes sociétés du pays ont enregistré des profits. Voyons un peu où va tout cet argent. Il va à des sociétés privées qui exploitent les matières premières; il va à des multinationales. Que les députés consultent les chiffres, ils verront. Nous sommes sur le point de leur donner encore davantage de l'argent des contribuables. La société Shell, par exemple, a fait 243 millions de dollars de profits en 1979.

● (1730)

Une voix: Où ça?

M. Waddell: Ici. La société a fait 243 millions de dollars de profits et elle n'a pas payé d'impôts au Canada en 1978.

M. Nystrom: C'est dégoûtant.

M. Waddell: La société Syncrude rapportait de l'argent à ses actionnaires bien avant que la production ne commence, grâce à des dégrèvements fiscaux. Or donc, ce que le ministre annonce aujourd'hui, c'est l'octroi de subsides additionnels aux sociétés pétrolières.

Les quatre plus grandes sociétés pétrolières du Canada—puisque mon ami demande des chiffres—ont enregistré des profits de 1.4 milliard de dollars en 1979, soit 55 p. 100 de plus qu'en 1978. Au cours du premier trimestre de 1980, les profits de l'industrie ont encore augmenté de 83 p. 100.

Une voix: Combien d'argent ont-elles dû investir pour réaliser ces profits?

M. Waddell: Ce que nous faisons, c'est accorder des subsides. Mes amis, à droite, sont de grands défenseurs des sociétés pétrolières. Somme toute, nous avons conclu un accord lamentable avec Syncrude. Je conseille aux députés de lire le livre de Pratt, qui démontre que le Canada s'est retrouvé avec une entente lamentable dont il ne peut se défaire.

M. Lalonde: C'est faux.

M. Waddell: J'espère que le ministre a raison et il peut être assuré de notre appui s'il modifie l'entente. Je sais qu'il a essayé d'obtenir que les futurs projets d'exploitation des sables bitumineux soient dirigés par des Canadiens en association avec Petro-Canada et Alberta Gas Trunk et nous l'appuyons dans ces tentatives. C'est ce que nous aurions dû faire il y a des années. Il demeure néanmoins qu'il s'agit d'une hausse de taxe, peu importe qu'on l'appelle taxe ou redevance, qui entrera en vigueur à minuit ce soir. Tous les Canadiens qui achètent de l'essence ou qui consomment du mazout devront mettre 2c. et demi de plus dans les poches de ces sociétés pétrolières qui font déjà des bénéfices astronomiques. C'est scandaleux, madame le Président.